Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de budget 2001 de l'Etat de Vaud Déficit réduit de moitié par rapport au budget 2000

Le Conseil d'Etat a présenté ce jour son projet de budget 2001 qui se solde par un déficit de 199 millions, deux fois moins élevé que le budget 2000 et au même niveau que les comptes 1999. Hors modifications comptables, le total des charges s'élève à 5,4 milliards contre 5,2 millards au budget 2000. Les revenus se montent à 5,2 milliards, soit 420 millions de plus qu'en 2000. L'amélioration des finances vaudoises reflète une gestion rigoureuse des dépenses et les effets de la reprise économique.

Pour 2001, le Conseil d'Etat s'est fixé trois objectifs budgétaires : ramener le déficit au niveau des amortissements, contenir la croissance des charges au niveau du PIB et équilibrer les investissements et les amortissements.

Avec 199 millions de déficit et des amortissements pour 214 millions, le Conseil d'Etat atteint son premier objectif : le canton finance son ménage courant. Hors modifications comptables, l'écart entre le total des charges 2000 et 2001 est de 3,9% (200 millions), inférieur à la croissance du PIB nominal (4,1%). Ainsi, le Conseil d'Etat stabilise la quote-part de l'Etat dans l'économie conformément à son deuxième objectif budgétaire. Les 200 millions d'augmentation s'expliquent pour plus de la moitié par des charges incompressibles - augmentations annuelles légales, indexation des salaires et charge d'intérêts - ainsi que par l'évolution des besoins dans les secteurs de la santé et de l'enseignement.

Entre les budgets 2000 et 2001, l'augmentation de 8,8 % (420 millions) observée sur le total des revenus est due principalement à une croissance de 13,7% des recettes fiscales

(363 millions). Cette progression des revenus d'impôt se fonde sur des hypothèses raisonnablement optimistes en relation avec la reprise économique.

Depuis 1999, la vitesse de progression de la dette ralentit pour atteindre 6,8 milliards en 2001. La charge d'intérêts s'élève à 335 millions en 2001 contre 290 millions au budget 2000. Cette évolution est due à l'augmentation des taux d'intérêts et de la dette.

En 2001, ce sont quelque 373 millions d'investissements bruts qui seront injectés dans l'économie vaudoise, soit 213 millions nets (10 millions de plus qu'en 2000). Durant les années de crise, les investissements ont été réduits jusqu'à un plancher en dessous duquel l'Etat ne peut descendre. En équilibrant les investissements et les amortissements, le Conseil d'Etat assure le maintien et la conservation du patrimoine de l'Etat.

Les projections financières 2002-2004 présentent une péjoration de la situation qui s'explique essentiellement par l'évolution démographique (davantage de jeunes en âge de scolarité et vieillissement de la population).

Le Conseil d'Etat se réjouit de l'amélioration des finances cantonales obtenue grâce à une pression sur les dépenses et à une forte reprise économique. Il constate cependant la persistance d'un déficit et l'aggravation de la dette, ainsi que des perspectives financières défavorables. Ses objectifs à moyen terme sont l'équilibre financier et le désendettement. Pour les atteindre, les seuls effets de la reprise économique ne suffiront pas : des compressions de dépenses devront être réalisées. Le Conseil d'Etat présentera, au cours du 1er semestre 2001, un rapport sur la planification financière 2002-2004.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 septembre 2000

M. Charles Favre, chef du Département des finances, (021) 316 20 01 M. Francis Randin, chef de Service des finances, (021) 316 25 77

Dossier B2001.sscom.définitif
Annexes B2001.définitivessscom